



Province de Namur
Commission sportive provinciale
Secrétariat

REUNION DU 23/04/2024 - N° 08 (2023-2024)

<u>SIEGENT</u>	: M. DEGEE	- Président
	: M. GRAULUS	- Membre
	: M. PEETERS	- Membre
	: M. RUTH Loris	- Membre
	: M. SCHEERS	- Secrétaire (sans droit de vote)
<u>EXCUSES</u>	: M. DELFORGE	- Membre
	: M. POULET	- Membre
	: M. DEPAS	- Membre
	: M. BAJRAKTARI	- Représentant de la CPA
<u>NON-EXCUSES</u>	: M. MOUTON	- Vice-Président
	: M. COVAS	- Membre

La séance est ouverte à 19h30. Elle se tient à Namur.

1. APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION

1.1. Le PV du 10/04/2024 est approuvé.

2. COMPETITION PROVINCIALE – DOSSIERS ADMINISTRATIFS

2.1. Ratifications

Les forfaits sportifs suivants pris en 1^{er} ressort par le secrétaire provincial sont ratifiés par la commission sportive.

NAP4A3903	VE	29/03/2024	21:15	FLOF	MF LOG RHISNES	-	TEMPLoux MF	0-5 Fft
NAP4A3904	VE	29/03/2024	21:50	EGHE	SCUSERGEMBLOUX	-	BORUSS LOYERS C	5-0 Fft
NAP2A3905	VE	29/03/2024	22:00	BEA1	BIRAN BEAURAING	-	SQU VEDRIN B	5-0 Fft
NAP4B3904	VE	29/03/2024	20:00	TABO	MASCAUX JAMBES	-	NAMUR PIRATES C	5-0 Fft
NAP14004	VE	05/04/2024	21:00	DIN2	RUS DINANT	-	MFC GOURDINNE	5-0 Fft
NACPNAT003	LU	08/04/2024	21:00	SEIL	MF SEILLOIS	-	BS ANHEE	5-0 Fft
NAP3B4107	VE	12/04/2024	22:10	ROCH	W.S. ROCHEFORT	-	MF EVELETTE	5-0 Fft
NAP4D4102	ME	10/04/2024	19:00	AUVE	MJ TAMINES FC B	-	GUNNERS TAMINES	5-0 Fft
NAP3A4001	VE	05/04/2024	20:00	AUVE	NP AUVELAIS B	-	UNION RHISNES	5-0 Fft
NAVET4102	VE	12/04/2024	21:15	LOYE	BORUSSIA LOYERS	-	A TAVIERS	5-0 Fft
CPSCO001	DI	14/04/2024	15:00	METT	LA MEUTE METTET	-	AG2 HEER-BG	5-0 Fft
NAP4E4201	MA	16/04/2024	21:00	METT	BOCA FRAIRE	-	WALCOURT STRE B	5-0 Fft

Les forfaits administratifs suivants pris en 1^{er} ressort par le secrétaire provincial sont ratifiés par la commission sportive

NAP13802	JE	21/03/2024	20:40	WALC	SPORT WALCOURT	-	SQUADRA VEDRIN	5-0 Fft
NAP4C3901	LU	25/03/2024	20:00	HAVE	MF EVELETTE B	-	SPORT ANDENNE B	0-5 Fft
NAP14002	VE	05/04/2024	19:50	EGHE	JP-CJ LEUZE	-	HALL BOY'S AUVEL	0-5 Fft
NAP3A4004	VE	05/04/2024	21:50	EGHE	JP-CJ LEUZE B	-	NAMUR PIRATES B	0-5 Fft



NAP2B4003	VE	05/04/2024	21:00	AUVE	NP AUVELAIS	- MHC AUVELAIS B	0-5 Fft
NAP3B1506	VE	05/04/2024	22:10	ROCH	W.S. ROCHEFORT	- BV MONT C	0-5 Fft
NACPNAT004	LU	08/04/2024	21:30	SOUV	BORUSSIA LOYERS	- BV MONT	5-0 Fft
NAP4D4104	ME	10/04/2024	21:05	JEM2	SPORTING JEMEPPE	- SPORT WALCOURT B	0-5 Fft
NAP3C4104	VE	12/04/2024	20:00	METT	BVB 09 METTET	- CFCB WALCOURT	5-0 fft

2.2. Dossier N° 2023-2024/135

<u>Date</u>	: 29/03/2024
<u>Rencontre</u>	: Mascaux Jambes - Namur Pirates C – Div 4B
<u>En cause de</u>	: Equipe de Namur Pirates C - 6490
<u>Arbitre</u>	: Voyeux Kévin
<u>Objet</u>	: Abandon de terrain : Arrêt de la rencontre

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;

Attendu qu'il est établi que l'équipe de Namur Pirates C a quitté le terrain à la 20^{ème} minute sur le score de 4-1 suite à l'expulsion de deux de ses joueurs ;

Attendu qu'il est de jurisprudence constante qu'un club ne peut bénéficier de l'inconduite de ses joueurs ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut :

- fixe le score à 5-0 forfait sportif ;

Ainsi prononcé à Namur le 23/04/2024.

2.3. Dossier N° 2023-2024/141

<u>Date</u>	: 05/04/2024
<u>Rencontre</u>	: WS Rochefort – BV Mont C – Div 3B
<u>En cause de</u>	: Equipe de BV Mont C - 3896
<u>Arbitre</u>	: Mauro René
<u>Objet</u>	: Abandon de terrain : Arrêt de la rencontre

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;

Attendu qu'il est établi que l'équipe de BV Mont C a quitté le terrain à la 44^{ème} minute sur le score de 6-3 sur décision de leur capitaine ;

Attendu qu'il est de jurisprudence constante qu'un club ne peut bénéficier de l'inconduite de ses joueurs ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut :

- fixe le score à 5-0 forfait sportif ;

Ainsi prononcé à Namur le 23/04/2024.

3. DISCIPLINE

3.1. Propositions de transaction prononcées par la commission sportive

3.1.1. Dossier N° 2023-2024/131

Monsieur Ruth ne siège pas.

<u>Date</u>	: 25/03/2024
<u>Rencontre</u>	: MFC Andenne 53 – BS Anhee D – Div 4C
<u>En cause de</u>	: Leroux Lionel – 872014 – 14/10/1988 – BS Anhee - 1444
<u>Arbitre</u>	: Voyeux Kévin
<u>Objet</u>	: Critiques (A.1)
<u>Délibéré</u>	: Vu le rapport de l'arbitre ;



Application de l'art A.1 du barème de sanctions

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 06/05/2024 au 12/05/2024.
Ainsi prononcé à Namur le 23/04/2024.

3.1.2. Dossier N° 2023-2024/132

Monsieur Ruth ne siège pas.

Date : 25/03/2024
Rencontre : MFC Andenne 53 – BS Anhee D – Div 4C
En cause de : Supporters de BS Anhee - 1444
Arbitre : Voyeux Kevin
Objet : Attitude du public (J)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art J du barème de sanctions

Transaction. : Recommandations – Amende de 50 €
Ainsi prononcé à Namur le 23/04/2024.

3.1.3. Dossier N° 2023-2024/133

Monsieur Ruth ne siège pas.

Date : 25/03/2024
Rencontre : MFC Andenne 53 – BS Anhee D – Div 4C
En cause de : Marin Sébastien – 765006 – 04/06/1990 – BS Anhee - 1444
Arbitre : Voyeux Kevin
Objet : Faute brutale et ou dangereuse (B.2)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art B.2 du barème de sanctions

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 3 semaines du 06/05/2024 au 12/05/2024
et du 02/09/2024 au 15/09/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 23/04/2024.

3.1.4. Dossier N° 2023-2024/134

Monsieur Ruth ne siège pas.

Date : 25/03/2024
Rencontre : MFC Andenne 53 – BS Anhee D – Div 4C
En cause de : Leonard Louis – 871734 – 13/06/1988 – BS Anhee - 1444
Arbitre : Voyeux Kevin
Objet : Injures et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art A.2.1 du barème de sanctions

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 06/05/2024 au 12/05/2024.
Ainsi prononcé à Namur le 23/04/2024.

3.1.5. Dossier N° 2023-2024/136

Date : 05/04/2024
Rencontre : BS Anhee B – Drughi Club Tamines – Div 2B
En cause de : Astorino Michaël – 871919 – 28/01/1989 – Drughi Club Tamines - 5995
Arbitre : Geerkens Olivier
Objet : Critiques (A.1)
: Refus de quitter la salle après expulsion (D.3)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art A.1 et D.3 du barème de sanctions

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 02/09/2024 au 15/09/2024
Ainsi prononcé à Namur le 23/04/2024.



3.1.6. Dossier N° 2023-2024/137

Date : 05/04/2024
Rencontre : Zenith Laneffe – LK Philippeville – Div 4E
En cause de : Chintinne Maximilien – 867769 – 04/04/2001 – Zenith Laneffe - 7355
Arbitre : Rifflart Joël
Objet : Geste déplacé – Attitude déplacée (A.3)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.3 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 06/05/2024 au 12/05/2024
et du 02/09/2024 au 08/09/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 23/04/2024.

3.1.7. Dossier N° 2023-2024/138

Date : 05/04/2024
Rencontre : WS Rochefort – BV Mont C – Div 3B
En cause de : Rodriguez Maciel Carlos Manuel – 808841 – 12/04/1989 – BV Mont - 3896
Arbitre : Mauro René
Objet : Menaces et intimidation (A.4)
: Insultes et grossièretés (A.2.1)
: Provocation active (A.3)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application des art A.2.1 – A.3 et A.4 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 06/05/2024 au 12/05/2024
et du 02/09/2024 au 22/09/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 23/04/2024.

3.1.8. Dossier N° 2023-2024/139

Date : 05/04/2024
Rencontre : WS Rochefort – BV Mont C – Div 3B
En cause de : Roque Morgado Ricardo – 842960 – 28/01/1991 – BV Mont - 3896
Arbitre : Mauro René
Objet : Intimidation (A.4)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.4 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 06/05/2024 au 12/05/2024
et du 02/09/2024 au 22/09/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 23/04/2024.

3.1.9. Dossier N° 2023-2024/140

Date : 05/04/2024
Rencontre : WS Rochefort – BV Mont C – Div 3B
En cause de : Veloso Laranjeira Renato - 842961 – 23/05/2000 – BV Mont - 3896
Arbitre : Mauro René
Objet : Menaces (A.4)
: Critiques (A.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application des art A.1 et A.4 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 3 semaines du 06/05/2024 au 12/05/2024
et du 02/09/2024 au 15/09/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 23/04/2024.

3.1.10. Dossier N° 2023-2024/142

Date : 05/04/2024
Rencontre : WS Rochefort – BV Mont C – Div 3B
En cause de : Equipe de BV Mont - 3896
Arbitre : Mauro René
Objet : Attitude de l'équipe (J)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art J du barème de sanctions
Transaction. : Recommandations – Amende de 75 €
Ainsi prononcé à Namur le 23/04/2024.

3.1.11. Dossier N° 2023-2024/143

Monsieur Ruth ne siège pas.

Date : 08/04/2024
Rencontre : MFC Andenne 53 – Gedinne Utd C – Div 4C
En cause de : Severin Jérôme – 794093 – 05/11/1984 – Gedinne Utd - 5560
Arbitre : Moeremans Pascal
Objet : Intimidation (A.4)
: Critiques (A.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application des art A.1 et A.4 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 06/05/2024 au 12/05/2024
et du 02/09/2024 au 22/09/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 23/04/2024

3.1.12. Dossier N° 2023-2024/144

Date : 08/04/2024
Rencontre : MFC Vedrin – Temploux MF – Div 4A
En cause de : Poucet Romain – 814956 – 06/10/1994 – Temploux MF - 5982
Arbitre : Voyeux Kevin
Objet : Critiques (A.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 02/09/2024 au 08/09/2024.
Ainsi prononcé à Namur le 23/04/2024

3.1.13. Dossier N° 2023-2024/151

Messieurs Ruth et Graulus ne siègent pas.

Date : 19/04/2024
Rencontre : Nosta Mettet Oret – JP-CJ Leuze – Div 1
En cause de : Catinus Meyric – 837646 – 26/05/1998 – JPCJ Leuze - 2999
Arbitre : Masarotti Franco
Objet : Critique
Délibéré : Conformément à l'art 79 du règlement organique de la Ligue , le quorum

requis n'est pas atteint.

Le dossier est reporté à la prochaine réunion.

Ainsi prononcé à Namur le 23/04/2024

3.1.14. Dossier N° 2023-2024/152

Date : 19/04/2024
Rencontre : Walcourt Stree B – Mariembourg Utd B – Div 4E
En cause de : Vilcot Maxime – 857226 – 30/06/2004 – Mariembourg Utd - 7061
Arbitre : Darc Dimitri



Objet : Attitude déplacée (A.3)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.3 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 06/05/2024 au 12/05/2024
et du 02/09/2024 au 08/09/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 23/04/2024

3.2. Propositions de transaction prononcées par le secrétaire provincial **(art 2.6.2 du Règlement provincial – Conseil d'Administration de la Ligue du 16/11/2023)**

3.2.1. Dossier N° 2023-2024/128

Date : 21/03/2024
Rencontre : Sporting Walcourt – Squadra Vedrin – Div 1
En cause de : Limet Jordan – 806344 – 27/12/1994 – Squadra Vedrin - 4662
Objet : Avoir été aligné alors qu'il était suspendu pour 2 cartes jaunes reçues en semaines 11 et 37.
Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Application de l'art G du barème de sanction
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 08/04/2024 au 21/04/2024..
Ainsi prononcé à Ciney le 28/03/2024.

3.2.2. Dossier N° 2023-2024/145

Date : 10/04/2024
Rencontre : Sporting Jemeppe – Sporting Walcourt C – Div 4D
En cause de : Nonino Mario – 873315 – 02/05/2002 – Sporting Jemeppe – 7285
Objet : Avoir été aligné alors qu'il était suspendu pour 2 cartes jaunes reçues en semaines 38 et 39.
Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Application de l'art G du barème de sanction
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 22/04/2024 au 28/04/2024
et du 02/09/2024 au 08/09/2024.
Ainsi prononcé à Ciney le 12/04/2024.

3.2.3. Dossier N° 2023-2024/146

Date : 12/04/2024
Rencontre : BVB09 Mettet – CFCB Walcourt – Div 3C
En cause de : Plantain Bryan - 866661 – 30/01/2003 – CFCB Walcourt - 5987
Objet : Avoir été aligné alors qu'il était suspendu pour 2 cartes jaunes reçues en semaines 38 et 40.
Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Application de l'art G du barème de sanction
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 29/04/2024 au 05/05/2024
et du 02/09/2024 au 08/09/2024.
Ainsi prononcé à Ciney le 15/04/2024.

3.2.4. Dossier N° 2023-2024/147

Date : 12/04/2024
Rencontre : Scousers Gembloux – MF Log Rhisnes – Div 4A
En cause de : Michiels Arnaud – 843047 – 05/07/1997 – Scousers Gembloux - 7584
Objet : Avoir été aligné alors qu'il était suspendu pour 2 cartes jaunes reçues en semaines 36 et 39
Délibéré : Vu le rapport administratif ;



Application de l'art G du barème de sanction

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 02/09/2024 au 15/09/2024.

Ainsi prononcé à Ciney le 15/04/2024

3.2.5. Dossier N° 2023-2024/149

Date : 19/04/2024

Rencontre : Baty Boys Havelange – MFC Gourdinne – Div 1

En cause de : De Roover Antoine – 807307 – 03/08/1994 – MFC Gourdinne - 3099

Objet : Avoir été aligné alors qu'il était suspendu pour 2 cartes jaunes reçues en semaines 39 et 41.

Délibéré : Vu le rapport administratif ;

Application de l'art G du barème de sanction

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 02/09/2024 au 15/09/2024.

Ainsi prononcé à Ciney le 22/04/2024.

3.2.6. Dossier N° 2023-2024/150

Date : 19/04/2024

Rencontre : Sporting Namur – Namur Pirates B – Div 3A

En cause de : Dieudonne Tristan – 809581 – 24/03/1994 – Namur Pirates - 6490

Objet : Ne pas avoir volontairement rempli une tâche administrative (signature de la feuille de match)

Délibéré : Vu le rapport administratif ;

Application de l'art D.1 du barème de sanction

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 29/04/2024 au 03/05/2024.

Ainsi prononcé à Ciney le 22/04/2024.

3.3. Comparutions

3.3.1. Dossier N° 2023-2024/115

Date : 01/03/2024

Rencontre : Sporting Andenne – WS Rochefort – Div 3B

En cause de : Degeimbre Jules – 865669 – 14/02/2001 – WS Rochefort – 7501 (P.O.)

Arbitre : Pain Nicolas (P.O.)

Objet : Geste déplacé (A.3)

: Refus de transaction

Délibéré

Vu le refus de transaction du 29/03/2024 recevable ;

Vu le rapport de l'arbitre ;

Entendu l'arbitre quant à son rapport ;

Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;

Qu'il est établi que le joueur a eu un geste déplacé envers l'arbitre ;

Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;

Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :

- inflige au nommé Degeimbre Jules – 865669 une suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 06/05/2024 au 12/05/2024 et de 02/09/2024 au 08/09/2024. (point A.3 du barème de sanctions).

Ainsi prononcé à Namur le 23/04/2024.



3.3.2. Dossier N° 2023-2024/116

Date : 01/03/2024
Rencontre : Sporting Andenne – WS Rochefort – Div 3B
En cause de : Micha Luka – 845833 – 03/11/2002 – WS Rochefort – 7501 (P.O.)
Arbitre : Pain Nicolas (P.O.)
Objet : Publication déplacée sur les réseaux sociaux (A.3)
: Refus de transaction

Délibéré

Vu le refus de transaction du 29/03/2024 recevable ;
Vu le rapport de l'arbitre ;
Entendu l'arbitre quant à son rapport ;
Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ;
Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;
Qu'il est établi que l'intéressé a publié sur le réseau social une publication déplacée vis-à-vis de l'arbitre
Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;
Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :
- inflige au nommé Micha Luka – 845833 une suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 06/05/2024 au 12/05/2024 et de 02/09/2024 au 08/09/2024. (point A.3 du barème de sanctions).
Ainsi prononcé à Namur le 23/04/2024.

3.3.3. Dossier N° 2023-2024/113

Messieurs Ruth et Graulus ne siègent pas.

Date : 23/02/2024
Rencontre : MFC Namur Utd – Nosta Mettet-Oret – Div 1
En cause de : Graulus Léo – 857618 – 01/09/2005 – Nosta Mettet-Oret – Div 1 (P.O.)
Arbitre : Muraille Mathieu (P.O.)
Objet : Faute sans brutalité (B.1)
: Refus de transaction

Délibéré

Conformément à l'art 79 du règlement organique de la Ligue , le quorum requis n'est pas atteint.
Le dossier est reporté à la prochaine réunion.
Ainsi prononcé à Namur le 23/04/2024.

3.3.4. Dossier N° 2023-2024/130

Date : 28/03/2024
Rencontre : MHC Auvelais C – Namur Pirates B – Div 3A
En cause de : Tilmont Benoit – 846790 – 17/08/1985 – MHC Auvelais C – 7288 (P.O.)
Arbitre : Vansteenkiste Renaud (P.O.)
Objet : Voie de fait sur joueur (B.4)

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;
Entendu l'arbitre quant à son rapport ;
Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ;
Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;
Qu'il est établi que le joueur a volontairement donné un coup de pied à un joueur adverse ;
Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;
Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :
- inflige au nommé Tilmont Benoit – 846790 une suspension de toutes fonctions de 26 semaines du 24/04/2024 au 05/05/2024 et du 02/09/2024 au 16/02/2025 (point B.4 du barème de sanctions) avec sursis pour 13 semaines

pendant 1 an à partir du 18/11/2024.
Ainsi prononcé à Namur le 23/04/2024.

4. SUSPENSIONS

<i>Licence n°</i>	<i>Nom & prénom</i>	<i>Club</i>	<i>Suspension de toutes fonctions</i>		<i>Commentaire</i>
			<i>du</i>	<i>au inclus</i>	
765006	Marin Sébastien	BS Anhéé	06/05/2024 02/09/2024	12/05/2024 15/09/2024	
794093	Severin Jérôme	Gedinne Utd	06/05/2024 02/09/2024	12/05/2024 22/09/2024	
806344	Limet Jordan	Squadra Vedrin	08/04/2024	21/04/2024	
807307	De Roover Antoine	MFC Gourdinne	02/09/2024	15/09/2024	
808841	Rodriguez Maciel Carlos Manuel	BV Mont	06/05/2024 02/09/2024	12/05/2024 22/09/2024	
809581	Dieudonne Tristan	Namur Pirates	29/04/2024	03/05/2024	
814956	Poucet Romain	Temploux MF	02/09/2024	08/09/2024	
842960	Roque Morgado Ricardo	BV Mont	06/05/2024 02/09/2024	12/05/2024 22/09/2024	
842961	Veloso Laranjeira Renato	BV Mont	06/05/2024 02/09/2024	12/05/2024 15/09/2024	
843047	Michiels Arnaud	Scousers Gembloux	02/09/2024	15/09/2024	
845833	Micha Luka	WS Rochefort	06/05/2024 02/09/2024	12/05/2024 08/09/2024	
846790	Tilmont Benoit	MHC Auvelais	24/04/2024 02/09/2024	05/05/2024 16/02/2025	Sursis pour 13 semaines durant 1 an à partir du 18/11/2024
857226	Vilcot Maxime	Mariembourg Utd	06/05/2024 02/09/2024	12/05/2024 08/09/2024	
865669	Degeimbre Jules	WS Rochefort	06/05/2024 02/09/2024	12/05/2024 08/09/2024	
866661	Plantain Bryan	CFCB Walcourt	29/04/2024 02/09/2024	05/05/2024 08/09/2024	
867769	Chintinne Maximilien	Zenith Laneffe	06/05/2024 02/09/2024	12/05/2024 08/09/2024	
871734	Leonard Louis	BS Anhéé	06/05/2024	12/05/2024	
871919	Astorino Michaël	Drughi Club Tamines	02/09/2024	15/09/2024	
872014	Leroux Lionel	BS Anhéé	06/05/2024	12/05/2024	
873315	Nonino Mario	Sporting Jemeppe	22/04/2024 02/09/2024	28/04/2024 08/09/2024	

5. FRAIS

<i>Matricule</i>	<i>Nom club</i>	<i>Frais adm.</i>	<i>Amende Susp.</i>	<i>Dépl. Arbitre</i>	<i>Divers</i>	<i>Total (€)</i>
1444	BS Anhéé (2324/131)	12,50 €	2,50 €			15 €
1444	BS Anhéé (2324/132)	12,50 €			50 € (1)	62,50 €
1444	BS Anhéé (2324/133)	12,50 €	7,50 €			20 €
1444	BS Anhéé (2324/134)	12,50 €	2,50 €			15 €
3099	MFC Gourdinne (2324/149)	12,50 €	5 €			17,50 €
3896	BV Mont (2324/138)	12,50 €	10 €			22,50 €
3896	BV Mont (2324/139)	12,50 €	10 €			22,50 €
3896	BV Mont (2324/140)	12,50 €	7,50 €			20 €
3896	BV Mont (2324/141)	12,50 €			75 € (3)	87,50 €
3896	BV Mont (2324/142)	12,50 €			75 € (1)	87,50 €
4662	Squadra Vedrin (21324/128)	12,50 €	5 €			17,50 €
5560	Gedinne Utd (2324/143)	12,50 €	10 €			22,50 €



5982	Temploux MF (2324/144)	12,50 €	2,50 €			15 €
5987	CFCB Walcourt (2324/146)	12,50 €	5 €			17,50 €
5995	Drughi Club Taminés (2324/136)	12,50 €	5 €			17,50 €
6490	Namur Pirates (2324/135)	12,50 €			- 50 € (3)(2)	12,50 €
6490	Namur Pirates (2324/150)	12,50 €	2,50 €			15 €
7061	Mariembourg Utd (2324/152)	12,50 €	5 €			17,50 €
7285	Sporting Jemeppe (2324/145)	12,50 €	5 €			17,50 €
7288	MHC Auvelais (2324/130)	12,50 €	65 €	16 €		93,50 €
7355	Zenith Laneffe (2324/137)	12,50 €	5 €			17,50 €
7501	WS Rochefort (2324/115)	-	5 €	4 €	- 5 € (2)	4 €
7501	WS Rochefort (2324/116)	-	5 €	4 €	- 7,50 € (2)	6,50 €
7584	Scousers Gembloux (2324/147)	12,50 €	5 €			17,50 €

- (1) attitude des joueurs et supporters
(2) déjà facturé
(3) Forfait sportif

6. MISSIONS DES MEMBRES

Néant.

La prochaine réunion de la CSP NAMUR se tiendra le 28/05/2024.
La séance est levée à 21h35.

Au nom de la CSP NAMUR,

Jean Scheers
Secrétaire

Pascal Degée
Président de séance

Jean SCHEERS

Secrétaire

Tf : 0487/333.710

Courrier : Fays 6C – 5590 Achêne

Courriel : namur@lffs.eu

